



Serge LAVIALE, Cécile LAVIALE-ROLLIN, Eric MESSINA, Jean-Pierre MOISSET, Eric ROLLIN, Michel DEUDON, Françoise LAVIALE,

Martine PINEL.

12, rue du Petit-Menecy	B.P. 28	91541 MENECY cedex	(01 64 57 36 60	: 01 64 57 03 49
63 bis, rue des Roissis	B.P. 12	92144 CLAMART cedex	(01 46 42 34 67	: 01 46 42 80 08
120, rue Jules Siegfried	B.P. 125	76051 LE HAVRE cedex	(02 32 74 93 30	: 02 32 74 93 39
7, rue Victor Hugo	B.P. 10	91291 ARPAJON cedex	(01 64 90 16 18	: 01 64 90 06 76
10, route du Baillage		76560 BENEVILLE	(02 35 96 23 76	: 02 35 96 24 08

Lettre de votre expert 09-04-28 a

Mars 2009
N° 68

Expertise
comptable

Audit

NOTRE SITE INTERNET

Nous vous offrons plus de service et plus de présence sur notre site internet, plus d'informations sur les sujets qui vous préoccupent et des dossiers téléchargeables.

Consultez notre site :

www.laviale.com



LES ACCORDS D'INTERESSEMENT

Il est rappelé que les entreprises peuvent conclure un accord d'intéressement au bénéfice de leurs salariés.

Cette possibilité mérite peut-être, dans votre cas, d'être examinée, pour en dégager l'intérêt éventuel.

Consultez nous

PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

Rappelons qu'en cas de difficultés, plusieurs dispositifs sont à disposition de l'entreprise : le mandat ad'hoc, la conciliation, la sauvegarde, et bien sûr le redressement judiciaire et la liquidation judiciaire.

Le principe de base étant, qu'en pareil cas, plus on anticipe et plus l'entreprise peut être sauvée.

AUTOLIQUIDATION DE TVA

En cas d'acquisition ou de prestations reçues hors de France, la TVA doit être auto-liquidée par le redevable. Si elle est neutre en terme de paiement, son omission expose à une amende de 5%.

Consultez-nous.

**LA LETTRE DE VOTRE
EXPERT-COMPTABLE**

STAGES EN ENTREPRISE

Les stages de plus de 3 mois consécutifs doivent obligatoirement être indemnisés, sur la base de la Convention de branche ou d'un accord professionnel étendu, où à défaut à un taux de l'heure égal à 12.5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale. (décret)

Cette gratification est exonérée de cotisations à hauteur de cette même base fixée par le décret.

Au-delà, les cotisations sont dues. Consultez-nous.

REMBOURSEMENT MENSUEL DES CREDITS DE TVA

Désormais, les entreprises qui déclarent la TVA mensuellement peuvent obtenir le

remboursement mensuel de leur crédit, sans attendre la fin du trimestre. Consultez-nous.

DEPART EN RETRAITE ET PLUS VALUES DE CESSION

L'administration assouplit les conditions d'applications de ce dispositif, et porte à 2

ans le délai pour faire valoir ses droits à la retraite. Consultez-nous sur ce dispositif.

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES SALARIES

Tout employeur doit désormais prendre en charge 50% des frais de transport public « domicile-lieu de travail ». Il peut aussi, de façon facultative, prendre en charge les frais de carburant de ceux qui sont obligés d'utiliser leur véhicule personnel.

Cette mise en œuvre pose un certain nombre de questions de détail. Consultez-nous.

DEDUCTIBILITE RETRAITE ET PREVOYANCE

Nous vous avons alerté à de nombreuses reprises, les conditions des retraites supplémentaires et de prévoyance ont complètement changé. Chaque régime doit désormais répondre aux nouvelles conditions.

Vous êtes très nombreux à vous être mis en conformité. Nous attirons l'attention de ceux qui ne l'ont pas fait sur l'importance des enjeux et des risques encourus. Consultez-nous.

NOS ADRESSES ELECTRONIQUES e.mail :

S.LAVIALE	Bénéville	serge.laviale@laviale.com
C.LAVIALE	Le Havre	cecile.laviale@laviale.com
E.MESSINA	Arpajon	eric.messina@laviale.com
J.P.MOISSET	Menecy	jean-pierre.moisset@laviale.com
E.ROLLIN	Le Havre	eric.rollin@laviale.com
M.DEUDON	Clamart	michel.deudon@laviale.com
M. PINEL	Clamart	martine.pinel@laviale.com
F. LAVIALE	Bénéville	francoise.laviale@laviale.com



www.synerga.net

Correspondants dans 100 pays

Visitez notre site : www.laviale.com

www.msi-global.org

Expertise-Comptable Conseil et Assistance aux Entreprises Commissariat aux Comptes Expertise Judiciaire



Serge LAVIALE, Cécile LAVIALE-ROLLIN, Eric MESSINA, Jean-Pierre MOISSET, Eric ROLLIN, Michel DEUDON, Françoise LAVIALE, Martine PINEL.

12, rue du Petit-Mennecy B.P. 28 91541 MENNECY cedex (01 64 57 36 60 : 01 64 57 03 49
 63 bis, rue des Roissis B.P. 12 92144 CLAMART cedex (01 46 42 34 67 : 01 46 42 80 08
 120, rue Jules Siegfried B.P. 125 76051 LE HAVRE cedex (02 32 74 93 30 : 02 32 74 93 39
 7, rue Victor Hugo B.P. 10 91291 ARPAJON cedex (01 64 90 16 18 : 01 64 90 06 76
 10, route du Baillage 76560 BENESVILLE (02 35 96 23 76 : 02 35 96 24 08
 Lettre de votre expert 09-04-28 b

Expertise
comptable

Conseil

Audit

**Mars 2009
n°68**

TRES IMPORTANT

Merci d'adresser tous vos règlements, directement à nos services administratifs et financiers à Bénerville, dans les délais, pour vous éviter des relances inutiles.



Merci de respecter les délais de règlements. Nous sommes prestataires de services et nous payons les salaires et charges au comptant !

Merci d'agrafer votre chèque au relevé de compte qui vous est adressé à cette fin aussitôt après les notes d'honoraires.

INDICE CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction s'établit ainsi : % sur un an

		% sur un an
4 ^e trimestre 2006	1406	+5.56%
1 ^{er} trimestre 2007	1385	+1.69%
2 ^e trimestre 2007	1435	+5.05%
3 ^e trimestre 2007	1443	+4.49%
4 ^e trimestre 2007	1474	+4.84%
1 ^{er} trimestre 2008	1497	+8.09%
2 ^e trimestre 2008	1562	+8.85%
3 ^e trimestre 2008	1594	+10.46%
4 ^e trimestre 2008	1523	+3.32%

CUMUL EMPLOI RETRAITE

Des mesures d'assouplissement du régime peuvent permettre le cumul sans limite du revenu et de la pension.

De même le délai d'attente de 6 mois ne trouve plus à s'appliquer.

Des dispositions particulières sont à prendre en compte dans certains cas..
Consultez-nous.

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Cette procédure, moderne dans son esprit, nécessite un formalisme exigeant.

Considérez en les avantages lorsque vous rencontrez ce type de situation.

Consultez-nous.

LA CRISE ET LES DIFFICULTES

Des dispositifs particuliers peuvent permettre de faire face à des difficultés de paiement : des

accords avec les URSSAF, la saisine du CODECHEF...

Consultez-nous

CONVENTION DE RECLASSEMENT PERSONNALISE

Un nouveau dispositif (CRP) s'applique désormais dans le

cadre des licenciements pour motif économique.

Consultez-nous.

LES MENTIONS OBLIGATOIRES SUR VOS FACTURES

Les mentions sont précises et doivent être respectées.

Nous sommes à votre disposition pour vérifier leur correcte application.

Consultez-nous.

Une fiscalité complexe, à « tiroir », des réglementations sociales difficiles, un droit des sociétés qui évolue, voilà l'environnement dans lequel le chef d'entreprise doit chercher à optimiser les performances de son entreprise.

Nous sommes avec vous pour vous aider à avancer.

INDICES



L'indice des prix à la consommation « ménages urbains » est passé de :

	2007/2008	2008/2009	
avril	114.44	117.75	+2.9%
mai	114.71	118.38	+3.2%
juin	114.86	118.78	+3.4%
juillet	114.53	118.51	+3.5%
août	114.89	118.46	+3.1%
septembre	115.03	118.44	+3.0%
octobre	115.36	118.42	+2.7%
novembre	115.93	117.90	+1.7%
décembre	116.36	117.65	+1.1%
janvier	116.25	117.18	+0.8%
février	116.47	117.61	+1.0%
mars	117.35	117.84	+0.4%

L'indice des Services est passé de :

	2007/2008	2008/2009	
avril	119.97	122.91	+2.5%
mai	120.09	123.00	+2.4%
juin	120.24	123.14	+2.4%
juillet	121.32	124.19	+2.4%
août	121.63	124.54	+2.4%
septembre	120.92	123.52	+2.2%
octobre	121.12	124.05	+2.4%
novembre	121.19	123.98	+2.3%
décembre	121.68	124.50	+2.3%
janvier	121.82	124.86	+2.5%
février	122.24	125.52	+2.7%
mars	122.50	125.45	+2.4%

l'indice des produits manufacturés est passé de :

	2007/2008	2008/2009	
avril	100.91	101.18	+0.3%
mai	101.05	101.20	+0.1%
juin	100.95	101.19	+0.2%
juillet	99.15	99.22	+0.1%
août	100.02	100.27	+0.2%
septembre	100.67	101.24	+0.6%
octobre	100.79	101.22	+0.4%
novembre	101.03	101.31	+0.3%
décembre	101.21	101.32	+0.1%
janvier	99.72	99.76	+0.0%
février	99.97	100.09	+0.1%
mars	101.18	101.31	+0.1%

Consultez-nous !! à tout moment sur tout sujet lié à la gestion de votre entreprise. Nous vous accompagnerons dans vos démarches et vos attentes ou vous orienterons vers un spécialiste.

Cette lettre d'information est diffusée uniquement aux Collaborateurs, aux Clients et correspondants du Cabinet

Les offres de service hors DDL ne concernent pas nos mandats de commissariat aux comptes.

Ce bulletin vous alerte sur des points clés, il ne peut être exhaustif. Il ne vous dispense pas de nous consulter.